

Département : 56 3039
Aire d'étude : SARZEAU
Commune : SARZEAU
Lieu-dit : KERHARS
Dénomination : MANOIR
Destinations successives et actuelles : ORPHELINAT, COLONIE DE VACANCES

1A00127625

Coordonnées : LAMBERTO X = 0218402 Y = 2294450

Cadastre : 1828 E 413, 415, 1980 E1 270, 271

PROPRIETE PRIVEE

Etat de conservation : RESTAURE

Dossier d'INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE établi en 1992, 1994 par RENAUDEAU OLIVIER, TOSKER CATHERINE

(C) INVENTAIRE GENERAL, 1992

HISTORIQUE

MANOIR 16E SIECLE, APPARTENANT EN 1555 A GUILLAUME DROILLART, CHANOINE DE NANTES ; PARTIE CENTRALE 16E SIECLE ; MODIFIEE AU 18E SIECLE ; PARTIE EST AJOUTEE PROBABLEMENT VERS 1800 ; ACHETE EN 1872 PAR AMEDEE DE GOUELLO, POUR SERVIR D'ORPHELINAT AGRICOLE : ADJONCTION D'UNE TRAVEE A L'OUEST, CONSTRUCTION DE LA TOUR D'ESCALIER POSTERIEURE ; DEPENDANCE (ANCIENNE METAIRIE?) CONSTRUITE EN DEUX PARTIES AU MILIEU DU 19E SIECLE ; Puits, LAVOIR, PORCHERIE FIN 19E SIECLE ; UN COLOMBIER, FIGURANT SUR LE CADASTRE DE 1828, ET LA CHAPELLE, MENTIONNEE EN 1555, ONT DISPARU

DESCRIPTION

SITUATION : ISOLE

COMPOSITION D'ENSEMBLE

Parties constituant : ENCLOS, LAVOIR, PORCHERIE, Puits, VIVIER, FONTAINE

MATERIAUX

Gros oeuvre : GRANITE, MOELLON, ENDUIT

Couverture : ARDOISE

STRUCTURE

Vaisseaux et étages : 1 ETAGE CARRE, ETAGE DE COMBLE, COMBLE A SURCROIT

ELEVATIONS : ELEVATION A TRAVEES

COUVERTURE : TOIT A LONGS PANS, GROUPE, PIGNON DECOUVERT, PIGNON COUVERT

DISTRIBUTION : ESCALIER HORS OEUVRE, ESCALIER EN VIS AVEC JOUR, EN CHARPENTE, ESCALIER DE DISTRIBUTION EXTERIEUR, ESCALIER DROIT, EN MACONNERIE

DECOR

Technique : SCULPTURE

Representation : SAINTE ANNE

SUPPORT : PIGNON OUEST

COMMENTAIRE DESCRIPTIF : CORPS DE LOGIS PRINCIPAL EN MOELLON (ELEVATION NORD), ENDUIT AU SUD, A L'EST ET

Département : 56 SARZEAU

Lieu-dit : KERHARS

Dénomination : MANOIR

A L'OUEST, TOIT A LONGS PANS, A CROUPES, 1 ETAGE CARRE ET ETAGE DE COMBLE, ESCALIER DE DISTRIBUTION EXTERIEUR DROIT (PIGNON EST) ET ESCALIER HORS OEUVRE EN VIS AVEC JOUR, PUIS EN MOELLON DE GRANITE, DEPENDANCE A COMBLE A SURCROIT, EN MOELLON DE GRANITE, OUVERTURES EN CALCAIRE, TOIT A PIGNON DECOUVERT, COUVERT EN FIBROCIMENT, LAVOIR EN MOELLON DE GRANITE, OUVERTURES EN BRIQUE, PORCHERIE EN REZ DE CHAUSSEE, MOELLON DE GRANITE, OUVERTURES EN BRIQUE, TOIT A PIGNON COUVERT, FONTAINE EN MOELLON DE GRANITE

TYPOLOGIE : MANOIR A PLAN ALLONGE

ANNEXES

Inventaire après décès
des meubles de Guillaume Droillart,
archidiacre de Nantes, 8-10 mai 1555 -
(Archives départemantales du Morbihan,
31 J 306, transcrit par Yolaine Forget)

Au jugement de la court de Ruys, monsieur le seneschal d'icelle y expédiant les causes, le procureur du Roy oudict siège a fait remonstrance du déceix advenu puis ung mois de vennerable et discret missire Guillaume Droillart, de son vivant archidiacre et chanoine de Nantes et recteur de Sarzau, prieur d'Arzon, de Langlenec, pour son information estre faicte dudict déceix sans hoirs de corps, adjudger la saisie par deshérance des biens qu'il tennoît et possédoit en ce ressort et jurisdiction. Et pour informer de son dire, a produit et présenté à tesmoigns nobles gens Yves de Poulbignon, sieur de Poulbignon, Maîtres Jehan et Ollivier les Botrel, Ollivier Guillebot et chaincun, queulx et chaucun faitz jurer par monditsieur le senneschal séparément l'un de l'autre purgé de conseil, ont dict et recordé et tenu tout notoirement le déceix dudict Droillart sans hoirs de corps puix Pasques, et que le cueur d'icelluy a esté apporté à Kerhart. Au moien de quoy mondict sieur le senneschal a requérant ledict procureur du Roy mys et apposé la saesi par deshérance sur les biens dudict Droillart (...).

Et advenant l'heure d'une heure après mydi dudit jour, Jehan de Cambout, senneschal en icelle court, savoir faisons nous estre transportéz jusques audict lieu de Kerhart, à la requeste du procureur du Roy, et y assistant mesmes les soubscript greffier, Etienne Méon, François Loget, Lorans Richardeau, Guillaume Noguès, Sergentz. Et y arryvez ainprès avoir donné à entendre à ladite Jehanne Droillart, dame de Behellec, et aultre Jehanne Droillart, dame douaérière de Boverel y estant, l'effect de notre commission et descente oudict lieu, celle de Behellec a répété le pledoié juridicier ce jour fait entre parties, disant s'oposer à ce que ne soict mys sceau en ladite maison ne sur les fermeures d'icelle pour ce que ladicte maison et biens y estantz sont à elle et luy appartiennent (...).

Au premier, en la salle et entrée du logeix de ladite maison, un veil banc à tiédoer, une table sur carrée, un veil dressouerez à leur armoyries, ung grant coffre neuf fait à queue d'aronde et ferré, quatre bancs servantz à menuisier et charpentier, une orloge, quelques boyz estantz faitz pour finir à la clôtüre de la chapelle dudit deffunct.

En la salle joupte la cuisine, y a une table sur carrée, ung banc à tiédoir et à cofre, ung dressouerez de service, une longue tabble, deux tréteaux, deux bancs, trois chaires, deux hatiers. En la cuginsine y a deux tabbles de cuisine, saize piezes d'escuelles d'estain platz, seix escuelles d'estain, une douzaine et demye d'assieptes d'estain, une tasse de fer, deux landiers, ung grant chandellier, quatre broches de fer, une poaelle à fricasser, une tramallièrre, deux sallières d'estain, un gobellet d'estain. En la chambre haulte au-dessus la larderie, y a deux charlictz o leurs couectes et couvertures, une table sur carrée, ung coffre fermant à cleff, lequel aussi présentement scaellé, une chaire, deux landiers, avecque nombre de bois faitz à menuiserie pour finir à la cloture de ladite chappelle. En la chambre appellée la chambre de prières, six pièzes de tapicerie plus aultre pièze de tapicerie, ung charlict o sa couecte de plume, ung langeul de catellonne, une table o son banchier, une chaire perscée, ung carreau, deux soulmiers, deux escabeaux, ung coffre fermant à cleff et claveure, lequel a esté presantement sacellée du sceau de ladite court, ung cieil de lict.

Dedans le ver par où l'on monte en hault aux chambres, y a deux paquetz de longs picques ferrées d'un bout.

En la fagoterie, y a montre de fagotz.

Aux grenniers, en l'un y a ung muelon de fourment et en l'autre de l'avoigne et ung lict de camp.

En la chambre neuffve, derrière le logeix neuf, deux charlictz o leurs couectes et couvertures de tapicerie, une table sur carrée, ung tapis de drap vert dessus, un banc et une pièce de tapicerie dessus une chaire, ung dressouer de service, ung coffre fermé de cleff qui est scaellé, ung chandellier, ung escabeau, neuff pièces de tapicerie, deux soulmiers en la chemynnée.

En la larderie, deux grantz charniers dont en l'un y a sept cotez de lart o leurs jambons, en l'autre charnier, y a la chair d'un beuff, une pippe de lart, une pippe d'ointas, ung pain et demy de sceuf.

En l'autre larderie, y a ung grant charnyer vuyde, quatre fustz de pippe, deux dozaines d'assieptes d'estain, une douzaine de saucyces, un chaudron d'arain, vingt platz, cinq escuelles, le tout d'estain. En la despence y a deux tables sur tréteaux, ung plat servant à lavouerz, dix sept pièces de vexelle d'estain, deux grantz brocs d'estain, trois tierces, trois pintes, le tout d'estain, sept chandelliers, onze saulcières, ung pot d'argent et une petite coupe d'argent, ung tablier, ung garde-manger, ung plat servant de lavouerz, ung banc où l'on mept le pain, ung tapis vert.

En la chambre basse, y a ung banc, une table carrée, trois escabeaux, ung coffre appellé tronc, ung coffre de bahu, lequel Dom Hervé advoue sien, une chaire, deux charlictz o leurs couectes et tapicerie estantz dessus, ung coffre scaellé, ung vieil coffre à bahu, ung dressouerz, un harpon, une chappelle à distiller des eaux, deux bast de chevaulx, ung coffre comme aparaît est scaellé, lequel est adouvé a maître Jehan Vihan, serviteur dudit deffunct.

En la garde robe de ladite chambre, ung grant coffre scaellé, ung coffre à bahu pareillement scaellé, une chaire de paille, deux charlictz o leur couectes de plume, courtiz d'Ollonne cielz et courtines, deux hastiers, ung vieil coffre à bahu, ung escabeau, une table sur deux tréteaux, une pièce de tapicerie, ung petit coffret dedans lequel ladite damme de Behellec nous a montré quelques linges que elle dit qui sont à elle.

Au cellier, y a deux pippes de vin Anjo plaines, une pippe vin Anjo demye plaine, deux pippes de vin nantois, trois baricques de vin de Gascongne dont l'une d'icelle est presque beue.

En la maison du four estante en la basse court, y a ung grant bassin d'arain, ... (1) à paste, ung grand trepier de fer, une longue table sur deux tréteaux. En la chambre dudit four, ung charlict o sa couecte de plume, ung failli langeul dessus, ung petit coffre, un grant pot de terre servant pour faire la lessive.

En la chapelle de ladite maison avons trouvé sur ung banc ung cueur de plomb dedans lequel l'on nous a dict estre le cueur dudit deffunct y a porté de Nantes où il est décebdé pour estre enterré et ensépulturé en l'église de Sarzau, en la chappelle dudit deffunct, six tableaux, deux crucifix, deux de Notre-Damme, l'autre l'ymaige de la Madallaine et l'autre de saint Georges, deux bancs à coudouerz, trois cloches moiennes dont l'une est garnye de bois, deux longs escabeaux, ung autre long escabeau, ung petit dressouerz de service, une longue table, des raitz à prendre les loups, ung ray à prandre poisson, un carreau, ung calice d'argent.

Ce fait avons requis la dicte damme de Behellec de nous montrer la chambre où couchoit et tenoict ledit deffunct ses choses précieuses lorsque estoict oudit lieu de Kerhart pour sur les coffres et fermetures y estantes meptre les sceaulx (...).

(1) le papier est déchiré.

En laquelle chambre avons trouvé les fenestres vitres oupvertes, et joute ladite porte devers la basse court entre le dit huys et la fenestre y avoit un grant coffre de Portugal fort de ... (?) fait à queue d'aronde, lequel estoit oupvert et la cleff en la claveure d'icelluy. Plus au pié du lict devers la basse court, avons trouvé un coffre de bahu, la cleff d'icelluy en la claveure plus autre coffre de bahu, duquel la claveure estoit levée. Plus deux autres coffres de bahu aussi ouvertz, les cleffs estants aux claveures. Plus autre grant coffre de bois aussi oupvert, la cleff estant en la claveure, ausquelz coffres cy-dessus où y avoit cleff, nous avons fait amasser et meptre plusieurs lettres et menuz meubbles comme draps, chapeaux, plat d'argent o son estuy, et fermé de cleff lesdits coffres. Plus avons trouvé autre coffre de bahu fermé de cleff, autre coffre de bois estant auprès de l'autre lict estant fermé de cleff. Plus au joignant de la fenestre devers la court, un petit coffret de bois fermé. Plus grande bouecte fermé de cleff, quelz coffres ont esté de notre commendement et en la présance des desus dictes ficellés par le travers à deux boutz d'iceulx qui servent et ferment lesdits coffres en croesée, sur le neud de laquelle de chaincun dict coffre ont esté mys les ceaux de ladite jurisdiction. Plus en ladite chambre estoient les choses cy ainprez, deux grantz charlictz o leurs couectes de plume et courtilz d'ollonne o leurs traversiers et courtil d'ollonne, une mante blanche de catellonne, une table o son tapis vert sur tréteaux, un banc à deux boutz, deux soulmyers en la chemynée, trois chaires, une robbe foncée, deux carreaux de vellour cramoisi, autre carrau à point de hongrye, une pièze de drap blanc, une haquebutte o son rouet, une chaire, un carreau, autre carreau, une palle à fouyer, une petite hache, cinq arbalaistres o leurs bandaiges. Plus deux arbalaistres o leurs gaffres. Item trois autres arbalaistres sans bandaige.

De ladite chambre, avons entré en une autre petite chambre trouvée oupverte, deux coffres de bahu ouvertz, autre coffre de bahu fermé, un coffre de boys fermé, une malle de boys fermée de cleff, autre petit coffre fermé à cleff, deux charlictz o leurs couectes de plume et courtilz d'ollonne, deux traversiers de plume o leurs courtilz d'ollonne, quatre couvertures, deux piezes de tapicerie, deux cielz de lict o leurs courtines, une table sur carrée o son tapis de drap rouge, deux soulmiers en la chemynée, autre coffre de bahu fermé, deux oreillers, une chappe de vellour noyre armoryé des armes dudit deffunct, autre chappe de vellours violet desdites armes dudit deffunct. Plus autre chappe de vellour cramoisi de mesmes armes et brodée de fil d'or, un chasuble de velours noyr, deux fanons et une estolle, un chasuble de damas blanc. Plus autre chappe de vellour cramoisi brodée de fil d'or, un chasuble de velours noyr. Plus autre chasuble de vellours noyr, un chasuble cramoisi. Autre chasuble de damas blanc doublé de rouge, une chaire, un oreiller, treize arbalaistres o leurs bandaiges, une claveure o sa cleff, deux grandes bouectes plates fermées de cleff, deux robes de drap noir qui ont esté présentement baillées à ladite Droillart, douairière de Bouvrel, quy les auroict requis en respond du consentement de ladite dame de Behellec et d'icelle Jehanne, fille puisnée. Sur laquelle table avons trouvé plusieurs lettres et menutz hardes que avons fait meptre dedans l'un desdits coffres ouverts et clorre dessus. Ce fait, ont esté lesdictes coffres ficellés par le travers et boutz d'iceulx d'une vicelle enthière. Et si ont esté mys deux sceaux sur chaincun coffre, l'un sur la claveure, l'autre sur le dos desdits coffres en l'endroit du neud. et dudict lieu suysmes sortiz, ainprès avoir fermé et clos les fenestres, vitres d'icelle chambre, quelles fenestres desdites vitres estre ouvertz. Mesmes les huys sur lesquelz avons fait meptre le sceau, atendant y meptre autres gardes et seuretez.

Dudict lieu suysmes descendus en basse court de ladite maison, en laquelle y avoict une petite maison joute le boys, l'huys, de laquelle estroict clos et estoit saellé freschement par ledit alloué, en laquelle chambre nous a dict missire Hervé Tailleboys que ledit deffunct Droillart y hantoyt aucunefoiz et n'y avoit que deux charlictz o leurs couectes, et quelque coffre de bahuz. Ce considérant mesmes le lieu de ladite chambre qui est près du boys hors du grant corps du logeix aisé par le moien à desrobber, avons requis ladite damme de Behellec de faire ouverture d'icelle chambre, laquelle a répété son pledoyé, disant s'oposer que on n'y entrast, et qu'elle ne bailleroict la cleff comme aussi elle ne l'avoict, mesmes nous a certiffié ladite damme douairière de Boverel

n'avoir ladite cleff, ny celluy missire Hervé. Pourquoi et affin de meptre les choses en seureté, avons ordonné et commandé de lever la claveure d'icelle chambre, laquelle a esté levée par Jehan Le Blouch. Et entrez en icelle chambre a esté trouvé une petite table, deux landiers, une chaire, deux charlictz o leurs cielz de lict et courtines, deux langeulx, deux couectes, ung lict de camp, autre table sur tréteau, trois coffres de bahu fermant à cleff, assez pesantz comme s'il y eust quelques choses ou hardes dedans, quels coffres par notre commandement ont esté transportéz, en la présance de ladite damme de Behellec, en ladite chambre dudit deffunct qui est au corps de logeix, iceulx avons fait ficellés par les boutz et cotéz d'une ficelle entière et saellés de deux sceaux, l'un sur la claveure, l'autre sur le dos et neud de ladite ficelle. A laquelle fin suismez transportez en ladite chambre haulte que nous avons oupverte et y delessés lesdits coffres ensemble, ung grant pennyer trouvé en ladite petite chambre où avons mys plusieurs lettres et hardes trouvés sur ladite table de ladite petite chambre. Ce fait, avons reclos la chambre dudit deffunct et mys le sceau sur le pertuys de la claveure. Et pour ce que la nuit est survenue, avons dit et ordonné à ladite damme de Behellec et à ladite douaerièrre et à ladite Jehanne Droillart, fille puisnée et chaincun faire bonne et enthière garde desdits biens et avoir l'oeil à ce que les sceaux ne soient viciéz, rompus ne otéz sur paine de sen prendre à eulx mesmes de faire oster de ladite petite chambre le... (?) des meubles cy dessus narré pour obvier qu'ilz ne se perdissent.../.../...

Et le lendemain neuffiesme jour dudit mois de may, savoir faisons nous estre à la requestre du procureur du Roy transportéz et en notre compaignie le soussignant greffier jusques aux maisons presbiteralle de Sarzau, de laquelle cure et paroesse de Sarzau estoict ledit deffunct recteur curé, et en laquelle maison ledit procureur nous a remonstré ledit deffunct avoir des biens. Et y estantz, avons trouvé Dom Ollivier Le Hescho, curé dudit Sarzau et y demourant, auquel ainprez avoir demandé queulx biens celluy deffunct Droillart avoit en ladite maison, nous a respondu par serment qu'il y est demourant envyron d'un an et demy en ladite maison presbiteralle, et nous a dit audit deffunct appartenyr les biens meubles cy ainprez, savoir en la salle basse une table sur tréteaux, ung banc long, plus un banc à deux boutz, ung dressouerz de service. En la cuisine, une veille table à coffre. Au cellier ung veil charnyer. En la chambre haulte de ladite maison, une table sur deux tréteaux, un long banc à deux coffres, ung veil dressouez à garde robbe, deux charlictz, une vieille armoyre. Plus en aultre chambre, deux charlictz. Et à la porte d'icelle maison, la maison ou preusouer où ledit deffunct avoit acoustumé de faire et meptre son vin, et ainprez qu'il nous a respondu qu'in ne avoit la cleff, avons fait audit Farault scaeller, meptre le sceau sur le perthuys à la cleff de la claveure à l'huys d'icelles maison, faisant commendement au dit Le Hescho, demeurant audit presbitaire estre donner garde à ce que il n'estoict fait fracture dudit sceau.../.../...

Dudict lieu et maison de Kerhart suismes allez et transportéz jusques à la maison et preusouer distant d'envyron deux trectz d'arc situé au villaige de Kermarin avecques nous missire Hervé Chappellain maître d'hotel de Kerhart soulz ledit deffunct et à présant de ladite de Behellec quy nous a apporté la cleff, et fait oupverture d'icelluy preusouer ouquel entrez avons fait compter le nombre de vins y estantz.

Et si avons trouvé le nombre de vingt pippes de vin breton, quelque nombre de lattes, trois fustz de pippe, trois cuffves, ung mullon de bricque, ung preusouer à vin garny de ce qu'il luy fault, savoir verge, jument, bouc, cheffvres. Quels biens nous avons dellessé en garde dudit Hervé sans préjudice de la garde cy devant baillée ausdites damoiselles comme dessus.

JOCET

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Le manoir a été très transformé dans sa partie centrale au point qu'on ne peut reconnaître le logis dont parle l'acte de 1555 : le cadastre de 1828 mentionne un corps de logis séparé du logis actuel aujourd'hui disparu, qui pourrait être le logis d'origine.

Le texte de 1555 mentionne également un logis neuf avec chambre neuve, chambre basse et sa garde-robe qui pourrait être les pièces où subsistent les cheminées (fig. 6 et 7) datant de la 1^{ère} moitié du XVI^e siècle. A l'étage de ce corps de bâtiment, des boiseries XIX^e siècle masquent les deux cheminées anciennes.

DOCUMENTATION

Bibliographie

- LE MENÉ, J.-M. *Histoire... des paroisses...*, t. II, p. 473.
- RÉGENT, Adrien. *La presque île de Rhys...*, p. 381.
- FORGET, Yolaine. **Les archives du château de Kerlevenan. Mémoire de maîtrise** sous la Direction de M. Mollat du Jourdin. Paris Sorbonne, 1978-1979.

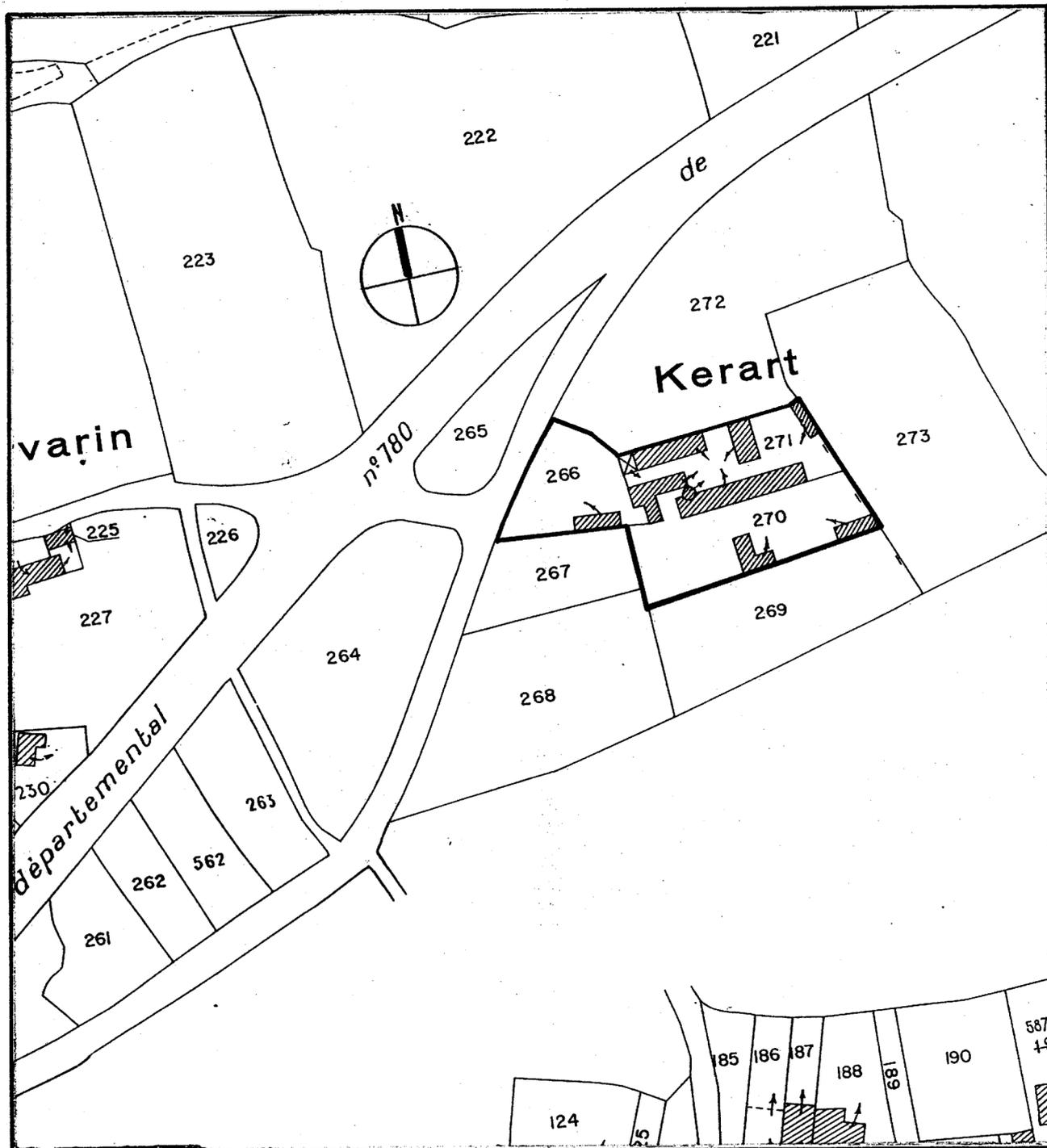
TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl.	I.	Plan de situation. Extrait cadastral 1980, section E1, échelle 1/2500e.	
Pl.	II.	Plan au sol (croquis).	
Doc.	1	Extrait cadastral 1828, section E.	93 56 00401 X
Fig.	1	Portail d'entrée. Vue nord.	93 56 01259 X
Fig.	2	Élévation nord. Vue générale.	93 56 01257 X
Fig.	3	Partie XVI ^e siècle (tour XIX ^e s.), élévation nord.	93 56 01255 X
Fig.	4	Élévation sud, partie est.	93 56 01254 X
Fig.	5	Élévation sud, partie ouest.	93 56 01253 X
Fig.	6	Partie XVI ^e siècle, pièce ouest, mur est, cheminée.	93 56 01249 X
Fig.	7	Partie XVI ^e siècle, pièce est, mur est, cheminée.	93 56 01250 X
Fig.	8	Tour, escalier.	93 56 01251 X

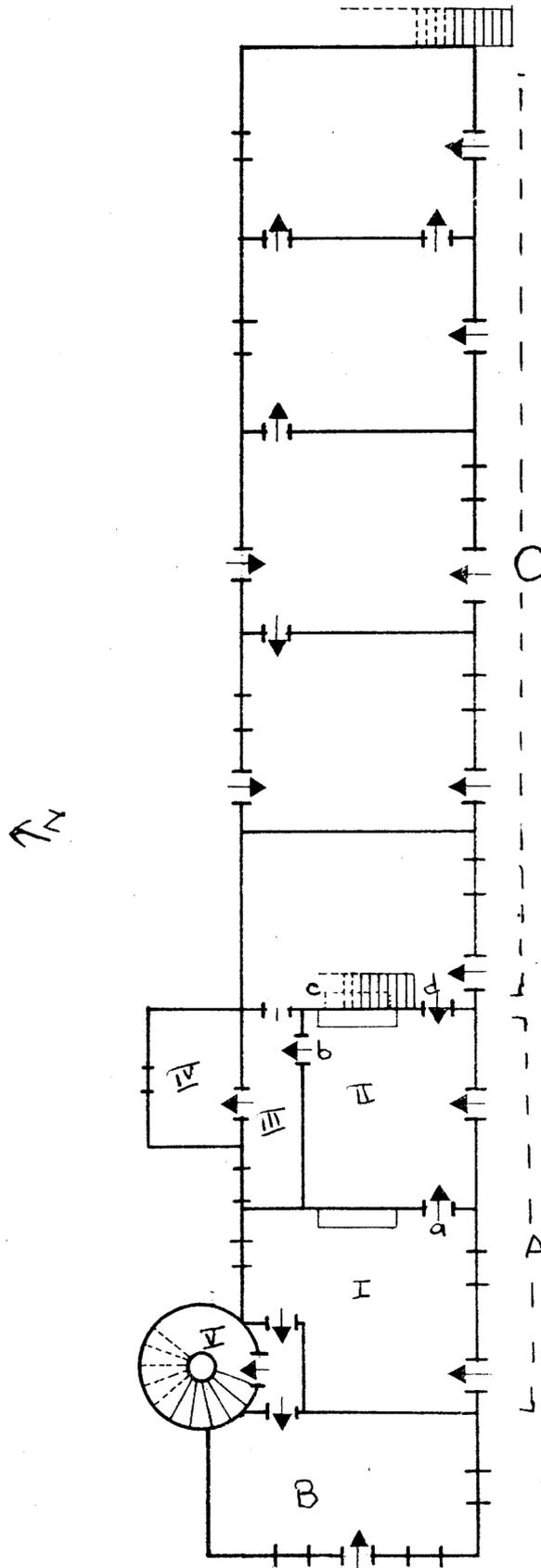
TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)

Fig.	9	Partie XVIe siècle, étage, pièce est, cheminée.	93 56 01252 X
Fig.	10	Communs au nord. Élévation sud.	93 56 01256 X
Fig.	11	Puits. Vue générale.	93 56 01258 X

Pl. I. Plan de situation. Extrait cadastral 1980, section E1,
échelle 1/2500e.



Pl. II. Plan au sol (croquis).



A. Logis XVIe siècle

I Salle avec cheminée XVIe s.
a. porte en accolade (fig. 6)

II Cuisine ? avec porte en accolade, XVIe s. (fig.7)

b. porte en anse de panier

III Corps de latrine

IV Appentis moderne

V Tour d'escalier, escalier XIXe s. (fig.8)

B. Ajout fin XIXe siècle

C. Partie est, fin XVIIIe siècle modifiée au XIXe s. (transformation en orphelinat)

c. cheminée bouchée
d. porte bouchée.

Doc.1 Extrait cadastral 1828, section E

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 00401 X



S u b^{on}

Fig.1 Portail d'entrée, vue nord

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01259 X



Fig.2 Elévation nord, vue générale

Cl.Inv.Artur/Lambart
93 56 01257 X



Fig.2 Elévation nord, vue générale

Cl.Inv.Artur/Lambart
93 56 01257 X



Fig.3 Partie XVIe siècle (tour XIXe s.), élévation nord

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01255 X



Fig.4 Elévation sud, partie est

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01254 X



Fig.5 Elévation sud, partie ouest

Cl.Inv.Artur/Lambart
93 56 01253 X



Fig.6 Partie XVIe siècle, pièce ouest, mur est : cheminée

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01249 X



Fig.7 Partie XVIe siècle, pièce est, mur est : cheminée

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01250 X

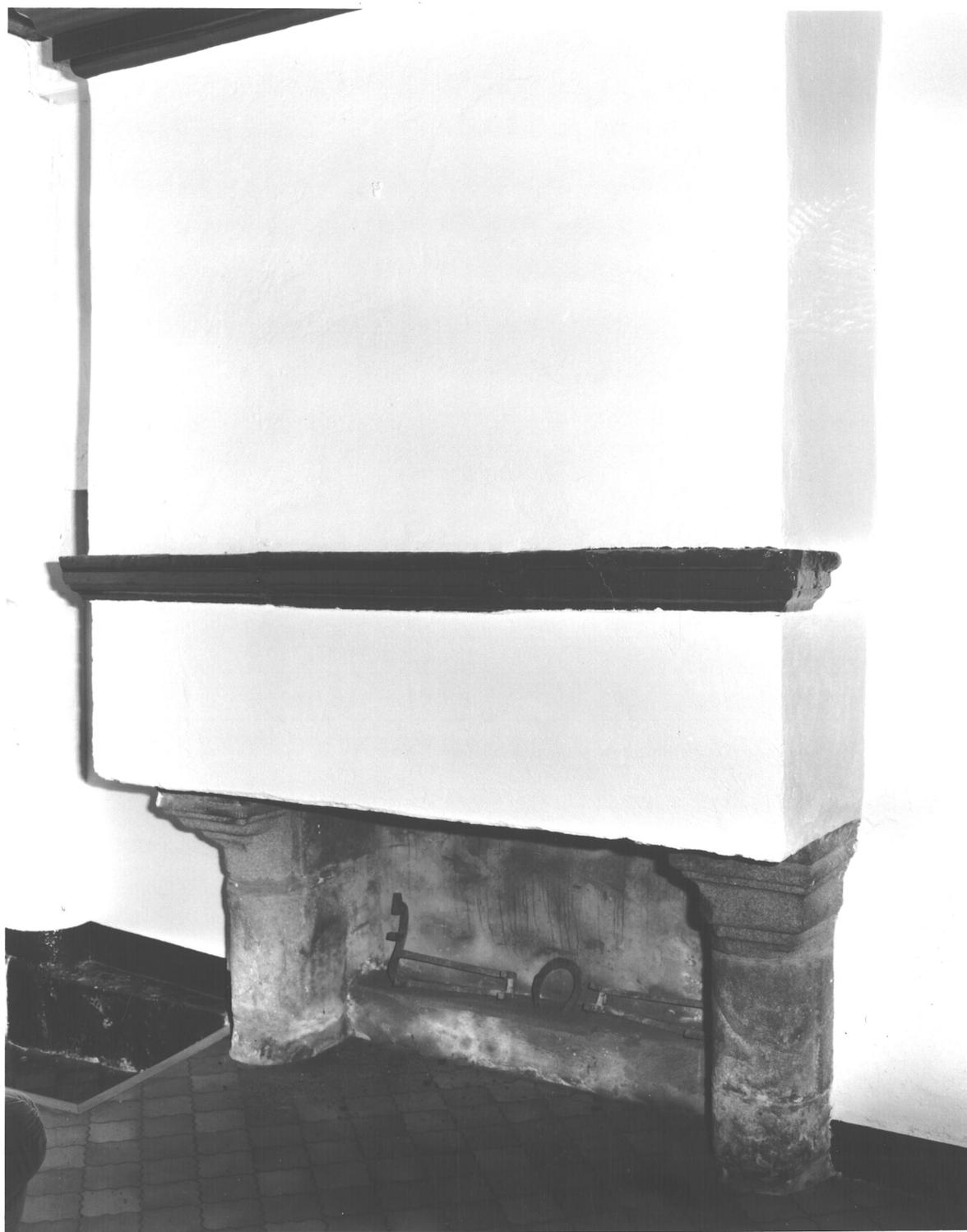


Fig.8 Tour : escalier

Cl.Inv.Artur/Lambart
93 56 01251 X



Fig.9 Partie XVIe siècle, étage, pièce est : cheminée

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01252 X



Fig.10 Communs au nord, élévation sud

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01256 X



Fig.11 Puits, vue générale

Cl.Inv.Artur/Lambart

93 56 01258 X

